

AVIS

**DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL**

SUR

**LE PLAN D'ACTIONS POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS
D'ALIMENTATION EN EAU DES HAUTS – PROGRAMME D'ACTIONS
PROVISOIRE**

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

(ont pris part au vote : Michèle ANDRÉ, Hugues ATCHY (représenté par Jean-Raymond MONDON), Maximin BANON, Jasmine BÉTON-MATAUT, Marcel BOLON, Robert BOULANGER, Nicolas CARMI (représenté par Éric MARGUERITE), Florence CAZAL, Patrick CORRÉ, Olivier DEJEAN, Philippe DOKI-THONON, Thierry FAYET, Catherine FRÉCAUT (représentée par Philippe DOKI-THONON), Patrick GEIGLÉ, Chantal GRÉGOIRE, Théodore HOARAU, Yvès-Claude HOARAU, Ivan HOAREAU, Marie-Claire HOAREAU, Alain IGLICKI, Paul JUNOT, Gilles LAJOIE, Abdoullah LALA (représenté par Dominique VIENNE), Georges-Marie LÉPINAY, Céline LUCILLY, Éric MARGUERITE, Jean-Yves MINATCHY (représenté par Marcel BOLON), Frédéric MIRANVILLE, Jean-Raymond MONDON, Chryslène MOUTIAMA, Gérard MOUTIEN, Théophile NARAYANIN, Stéphane NICAISE, Christine NICOL (représentée par Michèle ANDRÉ), Michel OBERLÉ, Pierre PAUSÉ, Maryvonne QUENTEL, Corine RAMOUNE, Alex SAVRIAMA, Joël SORRES, Dominique VIENNE)

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 2 SEPTEMBRE 2016

Remarques générales :

Le Plan d'actions en faveur d'une meilleure alimentation en eau des Hauts a été initié par le Conseil départemental en août 2015. Le CESER salue l'intérêt porté à la zone des Hauts et l'initiative qui en découle. La réalisation de ces différentes actions pourrait apporter un début de solution aux difficultés rencontrées par les agriculteurs.

De plus, le CESER tient à souligner la démarche partenariale qui a prévalu pour l'élaboration de ce document.

Cependant, il s'interroge sur l'enveloppe financière prévue pour ce plan d'actions. Il espère que les moyens affectés seront réellement à la hauteur des ambitions affichées dans les différentes fiches.

Remarques particulières :

Le Plan d'actions est organisé autour de 3 enjeux :

- A. Favoriser et optimiser l'accès à l'eau dans les Hauts ;
- B. Améliorer les connaissances sur les besoins, les ressources, les équipements et modes de gestion ;
- C. Accompagner les dynamiques de projet.

S'agissant de la réhabilitation des retenues collinaires individuelles et collectives (enjeu A), le CESER souligne l'importance de cette action, non seulement dans le domaine de l'irrigation agricole, mais également dans celui de la protection incendie. À cet égard, les incendies de 2011 au Piton Maïdo ont démontré la nécessité de ces retenues. Il convient donc de mettre en œuvre une politique plus incitative et plus forte en la matière.

En ce qui concerne la fiche intitulée « *Mettre en place une animation dédiée au plan des Hauts et réaliser un suivi de la démarche* » (enjeu C), le CESER souhaiterait également être informé annuellement, de l'avancement des actions.

Enfin, le CESER estime qu'il ne faudrait pas se limiter à la question de l'eau, car se posent également d'autres problèmes tels que l'électrification et l'accès aux exploitations agricoles.